

Orchestre philharmonique
de Strasbourg
Orchestre National - directeur musical Marc Albrecht

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre Philharmonique de Strasbourg recrute :

Un COR GRAVE jouant le 4^{ème} et le 2^{ème}
(poste en 3^{ème} catégorie)

Concours le 14 juin 2008 (début des épreuves à 9h)

Le concours se déroulera au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, salle Munch.

Les musiciens intéressés devront adresser le formulaire d'inscription avant le 7 juin 2008 via Internet, par fax au 03 69 06 37 01 ou par la poste à l'adresse ci-dessous :

DIRECTION DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG
PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES
PLACE DE BORDEAUX
67000 STRASBOURG
Tél. 03 69 06 37 00 – fax 03 69 06 37 01
www.strasbourg-philharmonique.com

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : La 442

1^{ère} épreuve :

HAYDN : concerto n° 2 (Hob. VII d : 4), Editions Breitkopf

2^{ème} épreuve :

NEULING, Bagatelle pour cor et piano (Editions Promusica)

3^{ème} épreuve :

Traits d'orchestre (sont fournis aux candidats)

BEETHOVEN : Symphonie n° 7, 1^{er} et 3^{ème} mouvement, partie de 2^{ème} cor

BEETHOVEN : Symphonie n° 9

BEETHOVEN : Symphonie n° 8, partie de 2^{ème} cor

MAHLER : Symphonie n° 1, partie de 2^{ème} cor

R. STRAUSS : Une vie de héros

R. STRAUSS : Till l'espiègle

R. STRAUSS : Salomé, partie de 4^{ème} cor

CHOSTAKOVITCH : Symphonie n° 5

WAGNER : Rienzi

WAGNER : Parsifal

BEETHOVEN : Fidélio, ouverture

WAGNER : l'Or du Rhin, prélude

WEBER : Der Freischütz, partie de 4^{ème} cor

REMUNERATION

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des Orchestres Nationaux de Région, s'établit comme suit : (valeurs au 01.03.2008)

indice brut 749 = traitement mensuel brut : 2 820.75 €
ou indice brut 764 = traitement mensuel brut : 2 870.87 €

Le classement indiciaire sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

Le candidat reçu sera engagé en qualité d'agent contractuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg et affilié à une caisse de retraite sous réserve du constat d'aptitude physique par le médecin du travail de la C.U.S.

PRISE DE FONCTION

Immédiatement ou pour une date à convenir
Obligations contractuelles : 29 services/mois.

CONDITIONS GENERALES

Les deux premières épreuves du concours auront lieu derrière paravent. Le paravent pourra être retiré à la troisième épreuve, sur décision majoritaire du jury.

Seuls les musiciens membres de l'Orchestre Philharmonique sont autorisés à assister au concours.

Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

A noter



Une accompagnatrice officielle sera à la disposition des candidats (répétitions gratuites), qui pourront aussi se faire accompagner par une personne de leur choix. Les répétitions ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez téléphoner à la Direction de l'Orchestre (03.69.06.37.00)